

ZONE DE POLICE VESDRE

www.policevesdre.be



COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

**Dossier traité par : Eric Bellefroid - Commissaire de police
Zone de police Vesdre - 087/329 239**

Verviers, le 13 mars 2008

Polleur : Vitesse excessive au niveau du chantier de la rue Georges Albert

Des travaux d'égouttage et d'aménagement de l'accotement sont actuellement réalisés rue Georges Albert à Polleur. Afin de garantir la sécurité des travailleurs et des usagers, la vitesse y est limitée à 30 km/h. La Zone de police Vesdre doit cependant constater que, malgré une signalisation claire et répétée tout le long du chantier, de nombreux automobilistes ne tiennent pas compte de cette limitation.

La police locale a donc décidé de prendre des mesures. Depuis le lundi 10 mars, elle a mis en place des actions qui dureront plusieurs semaines. Un radar préventif est placé ponctuellement sur les lieux des travaux afin d'indiquer aux conducteurs s'ils sont en excès de vitesse. Des actions statiques de la police sont prévues pour verbaliser ou avertir les usagers en infraction. Enfin, des contrôles radars répressifs sont également mis en place afin de sanctionner tous les conducteurs en excès de vitesse.